



# Occupations temporaires

ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES

À L'UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES  
43, BOULEVARD DU JARDIN BOTANIQUE, 1000 BRUXELLES  
AUDITOIRE 1, ÉTAGE 2



## Se loger et créer des mécanismes d'émancipation sociale

Steven Guermeur (Woningen123Logements)

*résumé*

### ***Le bilan de l'ASBL W123L***

Voir TABLEAU dans présentation Powerpoint

Depuis la fin du 123 rue Royale, l'ASBL reste à la recherche d'un grand bâtiment et reste ouverte à la possibilité d'ouvrir des occupations ailleurs qu'à Bruxelles. Il est à noter que l'ASBL a toujours tenu ses délais d'occupation et W123L ne compte pas plus de sinistres que dans le marché locatif ordinaire.

Le public est varié et la réussite de cette ASBL est due à la participation de ses membres : SP, SA, précarisés etc.

L'objectif est de gérer des projets dans la mesure de sa capacité de gestion et de travailler en collaboration étroite avec d'autres acteurs/ASBL. Chaque ASBL pourra faire de l'occupation sous un certain angle d'action ce qui permet d'enrichir le milieu de l'occupation.

Le coût de l'indemnité est très abordable et est beaucoup moins contraignant que les sociétés privées d'occupation temporaire, les logements sociaux ou les marchés privés. La condition est de pouvoir bien vivre en communauté. Pour cette raison, W123L, à l'instar des ASBL des autres occupations temporaires, accueille des personnes de tous milieux. La communauté et le lien social est donc essentiel, à l'inverse de sociétés comme Kameloot qui interdit les occupants de se réunir.

Ainsi, préserver ce lien implique des mécanismes de gestion démocratique en interne et des activités socio-culturelles.

Actuellement, plusieurs menaces pèsent sur l'occupation :

- Évolution de l'usage de la convention: aujourd'hui, il y a un effet de mode qui se développe et la convention devient une aubaine pour beaucoup d'agents économiques. Cependant, il est nécessaire de se demander quelle doit être la priorité dans l'occupation de biens vides. Le logement reste primordial.
- L'affectation des sols entrave l'occupation temporaire.
- La taille des répondants à projet : les plus petites structures ne font pas le poids face à des investisseurs dont l'objectif est le profit et non les causes sociales.

L'accusation de faire du logement social au rabais : plusieurs propriétaires publics craignent qu'on les taxe d'opportuniste. Paradoxalement, ils signent des conventions avec des sociétés d'occupation privées et ne redoutent pas cette critique le cas échéant.